



Litige avec fournisseur d'accé free

Par **abdouk_old**, le **05/12/2007** à **14:38**

bjrs rnayan reçu une facture d'un montant de 590€ ce moi ci de la part de free pour des appels passé ver l'étranger, que je pensai gratuit, datant du moi d'aout et de septembre. Sachant que si j'avais reçu au moi d'aout la facture correspondante a ces appels je n'aurais pas appelé les moi suivant , je me demandais qu'elle sont les recours envisageables pour moi.rnMerci

Par **freesonnerie**, le **05/12/2007** à **17:39**

BonjourrrnTout dépend tout les combien les factures sont envoyées par Free. Si vous avez Vous-même passé ces appels, je ne pense pas que vous puissiez obtenir grand chose. Sachant que Free indique clairement les destination gratuites sur son site, et que vous avez forcément accepté les conditions générales de vente, je ne pense pas que vous puissiez avoir un recours.rnrnMais je peux me tromper.rnrnAvis aux experts.

Par **abdouk_old**, le **07/12/2007** à **15:40**

bonjours rnrnje vous remercie pour votre reponse, je me disais aussi qu'il ne devait pas y avoir grand chose a faire mais bon je voulais me renseigner quand meme. rnCeci dit si sa peut changer quelque chose il m'envoie une facture tous les mois, et c'est sur le fais qu'il ne me l'ont pas afficher sur la facture du mois correspondant aux appels que je me suis dit qu'il y avais peut etre quelquechose a faire